

**Un expert juridique  
vous accompagnera  
gratuitement et en  
toute confidentialité  
dans vos démarches.**

## INFOS ET RENDEZ-VOUS

Par téléphone

**02 27 28 05 91**

ou par courriel

**msp@villes-soeurs.fr**



### Communauté de Communes des Villes Sœurs

12 avenue Jacques Anquetil  
76260 Eu



### VOUS AVEZ BESOIN D'UNE INFORMATION OU UN CONSEIL JURIDIQUE ?

La Communauté de Communes  
des Villes Sœurs vous accompagne  
gratuitement sur rendez-vous.





Avec le point justice, vous pourrez bénéficier :

- ▶ d'un accueil personnalisé et **confidentiel** ;
- ▶ d'**information juridique** de premier niveau ;
- ▶ d'une aide à la **compréhension** des documents ;
- ▶ de conseils **gratuits** ;
- ▶ d'**orientation** vers d'autres structures.

Le Point Justice est un service de la Maison des Services Publics porté par la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Il a pour vocation d'informer et d'aider les habitants du territoire dans leurs démarches administratives et juridiques, en matière de :

- ▶ Consommation
- ▶ Séparation
- ▶ Logement
- ▶ Famille
- ▶ Travail
- ▶ Litige
- ▶ Médiation

### Avocats

4<sup>e</sup> lundi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous



### Conciliateurs de justice

2<sup>e</sup> lundi du mois et 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous

### Commissaire de justice

Rendez-vous sur demande



### Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous



### Notaires

Rendez-vous sur demande

